

BLV le mag



€ POUVOIR D'ACHAT Nouvelle baisse des taux d'imposition p. 4

VŒUX 2019 p.5

Le Maire et son équipe municipale
à votre rencontre

GIRODET p.6-7

Les grandes étapes à venir

STATIONNEMENT p.9

Zone bleue, bilan et perspectives



SAMEDI 17 NOVEMBRE

Le Maire et les membres du conseil municipal ont accueilli les nouveaux arrivants.



DU 6 AU 24 NOVEMBRE

La commune a proposé une riche programmation pour commémorer le centenaire de la fin du premier conflit mondial (expositions, conférences...)



MARDI 13 NOVEMBRE

De très nombreux seniors ont participé au premier thé dansant organisé par la ville.



DU 26 AU 30 NOVEMBRE

Voyage de nos aînés à la découverte de l'Alsace (marché de Noël, visites et convivialité au programme).



SAMEDI 1^{er} ET DIMANCHE 2 DÉCEMBRE

Avec ses 40 exposants, le Village de Noël a connu un grand succès.

P. 3 **ÉDITORIAL****P. 4** **POUVOIR D'ACHAT**

Bourg-lès-Valence,
la Ville du pouvoir d'achat

P. 5 **ÉCOUTE – PROXIMITÉ
CONCERTATION – VŒUX**

La Ville plus que jamais
près de vous

P. 6-7 **PROJET URBAIN**

Girodet d'hier à aujourd'hui

P. 8 **ÉDUCATION**

Conseil Municipal des Jeunes :
une expérience à vivre

ENCART SUPPLÉMENT CULTURE**P. 9** **STATIONNEMENT**

Zone bleue, création de parking
et nouveau macaron 2019

P. 10 **AGENTS**

Émilie Zonca, agent d'accueil

P. 11 **ÉVÉNEMENTS**

Les artistes bourcains exposent

P. 12 **ENVIRONNEMENT
CADRE DE VIE**

Bien vivre ensemble

P. 13 **BRÈVES****P. 14** **TRIBUNES POLITIQUES****P. 15** **INFOS PRATIQUES**

Au seuil de cette nouvelle année, avec mon équipe municipale, nous vous présentons nos meilleurs vœux. Que 2019 soit parsemée de petits bonheurs pour vous-même, vos familles et pour notre belle ville de Bourg-lès-Valence.

Les vœux à la population dans chaque quartier seront l'occasion de souhaiter une belle et heureuse année à chacune et à chacun d'entre vous. Ces rencontres de proximité se dérouleront du 14 au 31 janvier et nous permettront d'échanger sur les réalisations et les projets de notre commune.

Grâce à nos actions innovantes, Bourg-lès-Valence bouge, se dynamise et avance ! La sécurité s'améliore, son cadre de vie est accueillant et agréable. Avec l'aménagement des rives de l'île Girodet, la vue désormais dégagée nous invite à la contemplation des paysages sur les monts de l'Ardèche qui font la révérence à notre majestueux fleuve le Rhône.

Notre ville se distingue de par ce projet d'envergure pour notre territoire, mais aussi par une gestion saine et rigoureuse des finances communales.

Alors que 5 680 communes ont augmenté leur taxe d'habitation, une large majorité des contribuables Bourcains ont eu la belle surprise de voir son montant baisser. En effet, depuis près de 5 ans, nous avons décidé, malgré les contraintes budgétaires, de baisser les taux d'imposition pour redonner du pouvoir d'achat à nos administrés. Bourg-lès-Valence est une des rares villes de France à être exemplaire en la matière !

À toutes et à tous, très belle et scintillante année 2019 !



Maire de Bourg-lès-Valence

Bourg-lès-Valence,

la Ville du pouvoir d'achat

Bourg-lès-Valence serait-elle la seule ville de France à baisser ses taux d'imposition ?

Alors que notre commune a dépassé le seuil des 20 000 habitants, Bourg-lès-Valence fait partie des très rares villes françaises à baisser ses taux d'imposition depuis plusieurs années, grâce à une gestion saine et rigoureuse de ses finances communales. En effet, depuis 5 ans, et dès sa première année de mandat, Marlène Mourier, Maire de Bourg-lès-Valence, a décidé, malgré les baisses des dotations de l'État, de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la taxe d'habitation et sur les deux taxes foncières : bâti et non bâti. Avec une baisse annuelle de 2% et ce, depuis 2014, la Ville a fait économiser 2 760 000 € aux Bourcains. De plus, alors que de nombreuses communes augmentent leur taxe d'habitation, une large majorité de contribuables Bourcains a eu la belle surprise de voir son montant diminuer.

« Dès mon arrivée, j'ai voulu redonner du pouvoir d'achat à mes administrés, trop assommés d'impôts. Pour atteindre cet objectif, des efforts importants ont été réalisés par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la suppression des véhicules de fonction des élus, la réduction des frais de réception, la recherche de financements extérieurs... » précise Marlène Mourier.



Un bilan positif pour le projet de mutuelle communale

Suite à un appel à projets, c'est la Mutuelle de France Samir, du groupe Entis Mutuelle qui a été retenue.



Après avoir consulté l'ensemble des Bourcains, négocié avec les organismes de complémentaire santé et analysé les questionnaires distribués dans tous les foyers Bourcains (près de 600 questionnaires reçus), la Ville a choisi de proposer une mutuelle communale négociée.

Pilier central de la politique municipale, la santé est la priorité numéro 1 de la municipalité de Marlène Mourier, maire de Bourg-lès-Valence.

Dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins, de l'augmentation du pouvoir d'achat et de solidarité, la Ville propose aux Bourcains, aux entreprises et aux associations implantées sur la commune, une mutuelle négociée avec de nombreuses garanties. Le principe : permettre aux Bourcains de bénéficier d'une complémentaire santé avec un rapport coût-prestations le plus attractif possible.

BILAN ET PERSPECTIVES

> 135 adhésions pour 2018

> 600 réponses aux questionnaires, soit plus de 1000 personnes interrogées dont :

- 98 % intéressées par cette démarche (93 % ont déjà une mutuelle) ;
- 60 % des intéressées ont plus de 60 ans (66 % de retraités) ;
- 22 % de salariés intéressés ;
- 60 % des personnes interrogées ne sont pas satisfaites de leur prestation optique, dentaire et auditive ;
- 66 % sont insatisfaites de leur prestation « médecine douce ».

L'analyse de ces données a permis de choisir la meilleure offre de mutuelle. Des permanences en mairie ont été organisées en novembre et décembre et sont reconduites jusqu'en juin 2019, tous les mardis (8h30-12h00) et mercredis (13h30-17h30).

Pour obtenir un rendez-vous, contacter obligatoirement la Mutuelle de France SAMIR au **04 75 81 73 90**. Possibilité de convenir d'un autre rendez-vous à l'Agence de Valence, 7 rue Pasteur. (Munissez-vous des documents concernant votre mutuelle actuelle).

Des cérémonies de vœux

dans chaque quartier

Après le succès de l'an dernier, dix soirées sont à nouveau organisées en janvier pour encore plus de proximité avec vous.

Le mois des vœux, c'est l'occasion de se retrouver pour se souhaiter une belle et heureuse année, d'instaurer une vraie proximité entre l'équipe municipale et les Bourcains, et de rencontrer les habitants près de chez eux. Lors de ces dix rencontres auxquelles vous êtes toutes et tous conviés, nous

ferons le bilan de ces quatre années de mandat. Nous échangerons sur les projets de la ville et sur tous les sujets qui vous préoccupent.

À la fin de ces réunions, le maire et l'équipe municipale vous offriront le verre de l'amitié.



LE POINT DE VUE DE L'ÉLUE



Marlène Mourier,
maire de
Bourg-lès-Valence

Pourquoi renouveler cette formule de vœux ?

L'échange, l'écoute, le dialogue et la proximité entre les Bourcains et leurs élus nous incitent à présenter nos vœux dans chacun des quartiers de la Ville, en tout simplicité, loin des réceptions fastueuses que nous ne pouvons plus nous permettre... Formule qui avait réuni plus de 1 000 Bourcains l'an dernier.

En effet, dans un contexte où nous devons gé-

rer l'argent public de façon différente, de façon raisonnable et raisonnée, nous préférons privilégier l'investissement, favoriser des projets, tout en maintenant de façon différente ces traditionnelles cérémonies de vœux qui sont des moments importants de partage et de convivialité. C'est aussi l'occasion de faire le bilan de notre municipalité, d'évoquer nos projets d'avenir et de répondre aux interrogations de la population.

RENDEZ-VOUS À 20h30

Lundi 14 janvier

Cœur de ville > Salle des mariages

Mardi 15 janvier

Moulin d'Albon > Salle des mariages

Mercredi 16 janvier

Chony > Cartoucherie

Jeudi 17 janvier

Talavard, Saint-Barthélémy,
Jean-Moulin > Lycée des 3 Sources

Lundi 21 janvier

Bellevue, Godanger,
Blachères > Maison du Plateau

Jeudi 24 janvier

Allet > Maison du Plateau

Lundi 28 janvier

Marcerolles, Chabanneries,
Combeaux > MPT Chirouzes

Mardi 29 janvier

Vieux-Bourg > Salle du Vote

Mercredi 30 janvier

Chirouzes > MPT Chirouzes

Jeudi 31 janvier

Armailler, Milieu > MPT Armailler

Votre avis nous intéresse



Dans le cadre de sa démarche de concertation citoyenne, la Ville a consulté les Bourcains.

Parce que votre avis nous intéresse, nous vous avons interrogés puis écoutés sur des sujets importants du quotidien comme la sécurité, les voiries, les travaux, l'accueil en mairie, le site internet, la création d'un guichet unique... De cette démarche participative, nous allons faire émerger des actions concrètes et adaptées à vos attentes. Nous vous en tiendrons rapidement informés.

Quand Girodet était aux portes du Vieux-Bourg

Les grands aménagements du XX^e siècle ont coupé la ville de son fleuve.

Dans les années 60, notre ville connaît une politique de grands travaux qui modifient radicalement le paysage en bordure du Rhône, un paysage autrefois riche en végétation, véritable coin de nature sauvage.

Afin d'utiliser le courant du fleuve pour produire de l'électricité, tout en favorisant l'agriculture, l'irrigation et l'industrialisation, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), lance un chantier gigantesque : un barrage de retenue et une usine écluse productrice d'électricité implantée sur un canal de dérivation permettant la navigation. Après trois ans de travaux, l'usine hydro-électrique de Bourg-lès-Valence voit le jour en 1968. Dans le même temps, la saignée de la dérivation et de l'autoroute construites pour dévier la circulation de centres-villes engorgés consacre le divorce non consenti entre une cité et son fleuve, coupant notre ville d'un accès direct à ses berges et privant les Bourcains d'un lieu de promenade séculaire.



L'île aux Lapins devenue île Girodet perd définitivement son aspect sauvage et se retrouve coupée de la ville par l'autoroute et la voie parallèle comme on l'appelait alors, laissant au cœur des Bourcains une irrésistible nostalgie. Elle va ensuite faire l'objet d'aménagements successifs, notamment le bassin de joutes en 1974 et le théâtre le Rhône dix ans plus tard.

La nouvelle île Girodet prend forme

L'actualité du chantier.

Le chantier des travaux du parc, démarré en septembre dernier, avance à son rythme. Voici le calendrier prévisionnel pour 2019 :

- Janvier > plantation du parc paysager et de la RD2007N (parkway) ;
- Mars > engazonnement du parc et des berges ;
- Juillet > mise en service du parc pour les fêtes du Rhône.

Concernant les contraintes de circulation sur la RD2007N, à partir de fin janvier 2019, mise en place d'un alternat (par

feux tricolores sur de petites distances pour éviter les temps d'attente trop long).

À cette même date, l'allée André-Revol sera fermée à la circulation et l'accès à Girodet Sud se fera par le parking du Toueur et par une nouvelle voie qui desservira tous les équipements (terrains de foot, boulodrome, école de danse, bassin de joutes...).

S'en suivra le chantier de la passerelle dont la période d'exécution sera fixée avec les autoroutes du Sud de la France (ASF).

Les travaux de l'île Girodet avancent

Retour en photos sur le chantier qui a démarré en septembre 2018.



Travaux de terrassement sur le parking du Toueur devant le Théâtre le Rhône.



Travaux de terrassement pour l'aménagement de l'esplanade.



Ouverture visuelle sur le Rhône et sur les monts d'Ardèche.



Mise en 2 x 1 voie de la RD2007N pour aménager le futur tracé et le nouveau parkway.

LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLE GIRODET

Les recettes attendues : 3 090 376 €

(des demandes de financements sont à l'étude auprès d'autres partenaires).

- 200 000 € > État au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local
- 100 000 € > Union Européenne au titre du Programme LEADER
- 1 077 900 € > Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 895 424 € > Valence Romans Agglo
- 817 052 € > Département de la Drôme

Les dépenses prévisionnelles : 10,8 Millions d'€ HT

- 1,6 M d'€ > études et honoraires
- 1,5 M d'€ > dévoiement de la RD 2007N
- 3,3 M d'€ > passerelle piétons-vélos et belvédère
- 4,4 M d'€ > parc paysager

De nouvelles élections en avril 2019

pour le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Tu souhaites être candidat ? Mode d'emploi.

Au printemps prochain, les élèves des classes de CM1/CM2 de chaque école de la ville deviendront, pendant 2 ans, nos nouveaux jeunes élus, en remplacement des élus sur la période 2016-2018.

Animée par Danie Payan, adjointe chargée du CMJ et par Geneviève Audibert, adjointe à l'éducation, ce nouveau CMJ

a pour objectif de mettre en place des actions et projets pour notre ville.

Courant janvier, un livret de sensibilisation sera remis aux élèves afin de les aider à composer un programme électoral, à se porter candidat et à faire sa campagne. Ils seront accompagnés dans cette démarche par leurs enseignants, leurs parents et les deux élus.



Maxime Chasson, élu au 1^{er} CMJ 2016 / 2018



Pourquoi t'es-tu présenté il y a 2 ans ?

Par curiosité, je ne savais pas ce que c'était et quand les élus de Bourg-lès-Valence sont venus nous présenter le projet, j'ai eu tout de suite envie de m'engager.

Que t'a apporté cette expérience ?

J'ai d'abord constaté que la vie de conseiller municipal n'est pas facile. J'avais une pochette spéciale réservée aux projets du CMJ. J'ai participé à toutes les commissions. Cela m'a aussi donné l'occasion d'assister aux commémorations et de rencontrer de nouvelles personnes.

Qu'en retiens-tu ?

De très bons souvenirs comme la visite des équipements sportifs, celle du barrage et celle que nous allons faire au Sénat début février. Cet engagement m'a beaucoup appris. C'est une belle expérience à vivre. Je souhaite bonne chance aux prochains candidats et je leur souhaite d'être élus !

LES ACTIONS DE FIN DE MANDAT DU CMJ

Participation au Rallye des déchets et création de boîtes à livres.

Samedi 29 septembre dernier au matin, nos jeunes élus, leurs familles, Madame le maire et de nombreux élus ont participé au Rallye des déchets, opération nationale de propreté parrainée par les établissements Leclerc qui ont fourni des kits de nettoyage. L'opération a permis de collecter 3 bacs de 600 litres de déchets.

Puis, l'installation d'une boîte à livres devant chacun des 9 groupes scolaires de la ville, dont la première a été inaugurée devant l'école Barthelon le 8 décembre dernier permettra à la population de déposer ou d'emprunter des livres, BD... Cette boîte a été créée et aménagée par le menuisier de la Ville, Patrick Mermet, que les jeunes élus ont vivement remercié.



Les zones bleues s'étendent

Au regard de la réussite des zones bleues mises en place dans plusieurs secteurs de la ville depuis juillet dernier, et à la demande des riverains, nous avons décidé d'élargir dès janvier 2019 le secteur « zone bleue ».



Les nouvelles zones bleues concernent le boulevard de Gaulle, les places de la République, de la Liberté et Jules Guesde, les rues de l'Égalité, Dériard, Béranger, Chorier, des Encloses, du Port et d'Indy.

Les macarons « résident » ou « professionnel » favorisent les riverains, professionnels et commerçants bourcains en remédiant aux voitures ventouses de pendulaires qui ne résident, ni ne travaillent à Bourg-les-Valence.

En effet, depuis l'été dernier, les automobilistes n'habitant pas dans les secteurs (Vieux-Bourg et Jean-Jaurès), doivent se munir d'un disque bleu. Leur stationnement est limité à 30 minutes ou 1h30 selon les zones. Par ailleurs, un nouveau parking verra le jour, à l'angle des rues d'Indy et Chorier : le parking Capdeville. Il améliorera considérablement l'offre de stationnement déjà existante dans ce secteur.

STATIONNEMENT GRATUIT

803 macarons et 3 000 disques bleus distribués en 2018

Zones bleues existantes :

- rues Ponsoye et Verot, quais Thannaron, Barjon et Libération, côte Saint-Pierre (côté montant), allée Joland, parkings d'Indy, du Clos de la Source, de l'impasse du Port, de l'impasse des Réservoirs et celui de Jean-Jaurès, avenues Marc-Urtin et Jean-Jaurès.

Nouvelles zones bleues (1h30) :

- boulevard de Gaulle, rues de l'Égalité, Dériard, Béranger, Chorier, des Encloses, du Port et d'Indy, places de la République, Jules-Guesde et de la Liberté.

Réglementation :

- du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- stationnement limité à **30 minutes** (Marc-Urtin et Jean-Jaurès) et à **1h30** dans toutes les autres zones bleues ;
- l'ensemble des automobilistes stationnent gratuitement avec un disque bleu, en respectant la durée autorisée ;
- les personnes habitant ou travaillant dans les zones bleues disposent d'un macaron. Le stationnement est gratuit et sans limite de temps, dans les secteurs Vieux-Bourg et Jean-Jaurès ;
- deux macarons : un résident et un professionnel (commerçants, instituteurs, professeurs, ATSEM...)
- les détenteurs des macarons sont soumis à la même réglementation que tous les autres automobilistes lorsqu'ils stationnent en dehors de leur secteur.



BRÈVE

Vous avez jusqu'au 31 janvier pour retirer auprès de la police municipale les macarons en vigueur pour l'année 2019 sur les zones bleues (sauf Marc-Urtin), sur présentation d'une carte grise, de l'assurance à jour et d'un justificatif de domicile (factures, avis d'imposition, quittance de loyer...).

Un kit de stationnement (disque bleu et dépliant explicatif) est disponible gratuitement à la police municipale et à l'accueil de la Mairie. Le formulaire de demande de macaron est en téléchargement sur www.bourg-les-valence.fr (rubrique prévention et sécurité).

Bienvenue à l'hôtel de ville

Au travers de cette nouvelle rubrique, nous souhaitons vous présenter les différents services municipaux. Débutons avec le service Accueil de l'Hôtel de Ville.

Trois employés municipaux occupent la fonction d'agent d'accueil : Emilie Zonca, secondée par Philippe Moy et Gino Sanzone.

Outre l'accueil physique et téléphonique qui permet à chacun de mettre un visage et une voix sur leur interlocuteur, l'agent d'accueil constitue un véritable lien entre les administrés, les services municipaux, les associations, l'administration, les collectivités locales et territoriales. À l'Hôtel de Ville, l'agent d'accueil fixe aussi les rendez-vous pour le service de l'État-civil. Il est référent pour la salle des mariages, gère les affranchissements courriers, la boîte mail de l'accueil et l'annuaire interne. Il peut aussi être amené à prendre le relais de l'accueil de certains services lors de leur fermeture occasionnelle.

Être agent d'accueil, c'est assurer une multitude de tâches aussi variées que complémentaires. Et toujours en gardant le sourire !



Un poste stratégique

Émilie Zonca, agent d'accueil.

Comment définissez-vous votre mission ?

Pour moi, il s'agit vraiment d'un poste stratégique, central au sein de la mairie. Toutes les informations transitent par l'accueil. C'est un véritable « métier passion » par sa variété et son intensité. Passer d'une tâche à une autre, les journées passent très vite. J'aime ce que je fais et les usagers en sont reconnaissants.

Cette mission ne revêt donc aucun inconvénient ?

Je dirais qu'elle a les inconvénients de ses avantages ! Cela nécessite de tout savoir. Je ne peux pas me permettre de me tromper dans les informations que je donne. Cela exige une grande maîtrise de soi. Je ne peux pas me laisser emporter ou dominer par mes émotions. Il m'arrive aussi de me sentir parfois un peu seule, notamment lors des périodes très intenses, comme la fin d'année. J'apprécie d'être secondée par mes deux collègues.





Les artistes bourcains

exposent, une première !

À l'initiative du maire Marlène Mourier qui souhaite mettre à l'honneur les artistes bourcains, la Ville organise l'exposition « Lez'arts bourcains ». Jacques-Rémy Girerd sera l'invité d'honneur.



Cette exposition se déroulera les samedi 2 et dimanche 3 février en salle Sanial de la Cartoucherie. Une trentaine d'artistes de Bourg-lès-Valence participera.

Ce sera pour eux l'occasion de présenter leurs œuvres et créations : photographie, peinture (aquarelle, pastels gras et secs, acrylique, huile, peinture au couteau, crayons...), sculpture, poterie... avec pour invité d'honneur, Jacques-Rémy Girerd, créateur fondateur de Folimage, dont les studios d'animation ont été les premiers à s'installer à la Cartoucherie.

Pendant ces deux jours, lui-même exposera des croquis et ébauches de personnages et décors réalisés pour ses nombreux films d'animation.

Renseignements : 04 75 79 45 45.

SEMAINE FRANCO-ALLEMANDE

Nouveauté : le Comité de Jumelage célèbre la semaine franco-allemande du 19 au 28 janvier prochain.

Le rapprochement entre la France et l'Allemagne a commencé le 22 janvier 1963 lors de la signature du traité de coopération franco-allemande. Pour la première fois, cette année à Bourg-lès-Valence, le Comité de Jumelage s'associe à ses villes jumelles allemandes d'Ebersbach-an-der-Fils et Ebersbach-Neugersdorf pour fêter le 56^e anniversaire de la signature du traité de l'Élysée, à travers toute une programmation culturelle franco-allemande. Après l'inauguration en musique en présence du maire Marlène Mourier et du consul d'Allemagne à Lyon, Max Maldacker, les festivités s'organiseront autour d'une

bourse aux livres, d'un Kaffeeklatsch (pour converser en allemand), d'une lecture à voix haute, de la diffusion d'un film en VOST, d'un après-midi jeux pour les enfants, d'une conférence de M. Marini « Brève histoire des relations franco-allemandes et traité de l'Élysée » et d'un quizz sur l'Allemagne. Des partenariats avec nos commerçants locaux nous permettront de découvrir les

spécialités gastronomiques allemandes.

Informations :

Comité de Jumelage, 06 56 89 64 55
ou jumelagebourglesvalence@gmail.com



Bien vivre ensemble, nous sommes tous concernés

Avec désormais plus de 20 000 habitants, le respect de la citoyenneté et des règles simples de savoir-vivre ensemble s'impose.

De malheureux faits divers nous rappellent trop souvent à la Une de nos quotidiens régionaux ou nationaux que le bien vivre ensemble et le respect des règles élémentaires de citoyenneté sont des notions essentielles dans notre vie de tous les jours.

En commençant par nos relations de bon voisinage, en veillant par exemple à ne pas empiéter sur les places de stationnement privées dans les zones pavillonnaires. Mais aussi, en pensant à rentrer nos poubelles après le passage du camion des ordures ménagères. Ne serait-ce que pour ne pas entraver le passage des piétons ou gâcher l'esthétisme urbain. Il faut également veiller aux nuisances sonores ménagères et/ou animalières, à l'entretien de nos lieux d'habi-

tation en termes de nettoyage, désherbage, taillage des haies...

Enfin, nous nous devons d'insister sur le fait que signaler auprès de la police municipale toute situation ou symptôme qui paraît un peu hors norme n'est en aucune façon une forme de délation mais bien au contraire relève d'un acte de civisme.

La citoyenneté et le civisme sont l'affaire de tous. À nous de les faire respecter pour pouvoir continuer à bien vivre ensemble à Bourg-lès-Valence.



LE POINT DE VUE DE L'ÉLU



Dominique Bergerioux, délégué à la voirie, à la circulation et aux marchés publics

Dans le cadre de votre délégation, quel regard portez-vous sur la citoyenneté à Bourg-lès-Valence ?

Il ne se passe pas une journée sans que je sois sollicité par nos concitoyens sur des sujets ou des situations du quotidien qui pourraient aisément être résolus par la mise en application de simples règles de bien vivre, de courtoisie et de respect de la citoyenneté.

Qu'avez-vous envie de dire aux Bourcains ?

Si chacun de nous respectait les bases élémentaires du bien vivre en communauté et dans notre ville, 50 % des services municipaux seraient allégés et tous les Bourcains en récolteraient les bénéfices.

BRÈVE

S'il vient à neiger agissons tous ensemble

En cas de chutes de neige ou de verglas, les services techniques interviennent en priorité sur les axes où circulent les transports en commun, sur les principales voies de circulation, autour des groupes scolaires et des commerces. La Ville vous informe par le biais des panneaux lumineux, des réseaux sociaux (Facebook et Twitter), du site internet de la ville ainsi que par nos radios locales partenaires : Radio BLV et France Bleu Drôme Ardèche.

Rappelons qu'il revient à chacun de déneiger et de sabler chez soi. Retrouvez l'emplacement des bacs à sel sur www.bourg-les-valence.fr, rubrique cadre de vie.

LES CONSEILS DE REVV

Retrouvez dans chaque magazine, les conseils de l'association *Roulons en ville à vélo*.

Rouler en ville à vélo est un mode de déplacement sûr, à condition de bien connaître les pièges. Un des plus redoutables est l'ouverture intempestive des portières de voitures stationnées. Même à vitesse modérée, se heurter à une portière peut être préjudiciable. Et la vigilance ne suffit pas, la distance de freinage ne permet pas d'éviter une portière qui s'ouvre sans prévenir.

Cyclistes, ne rasez jamais les voitures en stationnement !

On n'est jamais sûr qu'il n'y ait personne à l'intérieur.

Gardez au moins 1 mètre de marge.

Automobilistes, assurez-vous qu'un cycliste ne s'approche pas en ouvrant votre portière !

DON DU SANG

Prenez date !

En 2019, les collectes de sang de l'Établissement français du sang se dérouleront de 15h à 19h dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville : jeudi 14 février, mardi 16 avril, jeudi 13 juin, jeudi 22 août, jeudi 24 octobre et jeudi 2 janvier 2020.



TRAVAUX AU CIMETIÈRE TALAVARD

160 concessions supplémentaires.

Depuis le 15 novembre dernier et jusqu'au 1^{er} trimestre 2019, 160 concessions funéraires supplémentaires de 15 ans vont être aménagées au cimetière de Talavard, dans l'alvéole centrale. Actuellement, seulement 26 concessions de 15 ans, dont 14 paysagères, restent à vendre.

Dès 2020, l'agrandissement de ce cimetière devra être étudié pour être terminé en 2022.

LE MARCHÉ DE PLEIN VENT SE DÉVELOPPE

De nouveaux exposants vous accueillent.

Durant l'hiver, le marché de producteurs a lieu tous les jeudis de 16h à 19h place des rencontres (devant la médiathèque).

De nouveaux exposants comme le tonneau nomade et un pizaiolo rejoignent les producteurs déjà présents pour vous offrir toujours plus de choix et de convivialité à partager lors de cette rencontre hebdomadaire. Dans les mois qui viennent, des animations, dégustations... seront également proposées, toujours en lien avec les produits locaux et de saison disponibles sur ce marché.

TROPHÉES DES SPORTS

Une soirée dédiée à nos sportifs et bénévoles.

La traditionnelle cérémonie des Trophées des sports s'est déroulée le 5 octobre dernier dans la salle polyvalente du Plateau. Ce soir-là, l'adjoint aux sports, Aurélien Esprit, et le conseiller municipal délégué aux associations sportives, Florian Reverdy, ont remis une centaine de trophées et médailles récompensant ainsi nos sportifs pour leurs excellents résultats obtenus ces derniers mois en individuels et/ou par équipes mais aussi les bénévoles dirigeants méritants qui, au quotidien, oeuvrent au service de nos clubs et associations sportives.



LE CENTRE DE LOISIRS DE L'ALLET A DÉMÉNAGÉ

Depuis les dernières vacances de Toussaint, le centre de loisirs de l'Allet accueille vos enfants dans l'école Jacques-Reynaud.

Avec le retour de la semaine scolaire à 4 jours, le choix de transférer le centre de loisirs de l'Allet dans l'école Jacques-Reynaud est apparu évident par ses nombreux avantages : sanitaires adaptés, salle de restauration, office de réchauffage, cour sécurisée dans l'enceinte de l'école, plus grand nombre de salles pour les activités diverses et variées proposées à vos enfants.



MAJORITÉ MUNICIPALE

PROMESSES TENUES, VALEURS ASSUMÉES

JUMELAGE

La municipalité favorise les échanges avec ses trois villes jumelles, Talin, Ebersbach an der Fils, et Ebersbach-Neugersdorf, tout comme sa charte d'amitié signée avec Chouchi (Artsakh) pour faire rayonner Bourg-lès-Valence à l'international.

SENIORS

Spectacle de Noël, repas festifs, thé dansant, voyages... de nombreux événements organisés par le CCAS pour le bien-être des seniors.

CONCERTATION

Dans le cadre de sa démarche participative et pour faire émerger des actions concrètes adaptées aux attentes des Bourcains, la municipalité initie des concertations auprès de la population.

« QUI EST PINOCCHIO ? »

Ce qu'on peut lire sur les tracts ou entendre de l'opposition (PS)

CRÉDIBILITÉ

« Je ne me retrouve plus dans le Parti socialiste ; je reprends ma liberté de ton » (Dauphiné Libéré, 21 mai 2018). FAUX ! Aujourd'hui, le chef de file « Agir pour Bourg-lès-Valence » est le chef de cabinet du président du groupe PS au Sénat (Le Guide du Pouvoir, 21 novembre 2018). No comment... Les Bourcains apprécieront...

ÎLE GIRODET

« Il faut préserver ce poumon vert (Girodet) » (tract PS, n°3). Girodet va devenir un parc arboré avec 26 000 m² de gazon renforcé et 2 330 arbres plantés, une base de loisirs dans un écrin de verdure, sans circulation sur les rives.

L'HÔPITAL QUI SE FICHE DE LA CHARITÉ !

L'opposition municipale nous reproche le manque de médecins. Or, pendant de nombreuses années, alors qu'elle était aux affaires de la Ville, l'ancienne majorité n'a jamais anticipé le départ des médecins généralistes de Bourg-lès-Valence !

OPPOSITION MUNICIPALE



Frédéric Tremblay, Françoise Neyron, Denis Cluzel, Jean-Yves Girouin, Marianne Ory, Wilfrid Pailhès, Christiane Ranc

PROJET GIRODET : + DE 10 MILLIONS D'EUROS !
LA DÉPENSE PHARAONIQUE D'ARGENT PUBLIC DE MADAME LE MAIRE

« Rien que le prix de la nouvelle passerelle aurait permis la construction d'une belle salle des fêtes »



Nous défendons des projets plus utiles que Girodet pour la vie quotidienne des habitants.

Nos propositions :

- Une maison médicale
- Un renforcement des moyens pour la police municipale
- Une liaison de la Viarhona entre le bassin de joutes et l'Épervière
- Une nouvelle salle des fêtes avec un grand jardin ouvert sur le Rhône (arrêtés par Madame le Maire)
- La modernisation du Théâtre du Rhône
- L'entretien des routes, des écoles, la rénovation du gymnase du Cosec, la rénovation des terrains de football, vestiaires, boudodrome...

Depuis + de 4 ans, Marlène MOURIER, membre du parti «Les Républicains» de Laurent Wauquiez :

- a emprunté plusieurs millions d'euros pour le projet Girodet
- va bétonner le quartier de l'Armailler/Geai avec + 200 logements
- a augmenté fortement les prix des cantines
- a baissé considérablement les subventions aux associations
- a engendré une dégradation du climat social dans la Mairie

Toujours à votre écoute, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année !



2019 : année du changement jaune ?

En cette nouvelle année, je tiens à vous présenter tous mes vœux de bonheur, de réussite et surtout de santé. Que 2019 soit, pour vous et vos proches, riche en émotion, partage et amitié.

Fin 2018, la colère des français est apparue aux yeux du monde avec le mouvement des Gilets Jaunes. Dans le calme, les français affichent leur ras le bol face à l'accumulation de taxes et au fait de ne pas pouvoir finir les mois.

La suppression de la Taxe d'habitation supprime des ressources aux communes et revient à diminuer les services pour nos enfants ou nos aînés. La municipalité de BLV a fait le choix de réduire les taux d'imposition (pour une taxe d'habitation prochainement supprimée...) mais d'augmenter les prix des services à la personne comme les cantines et services scolaires.

Info : www.deboutlafrance26.fr - Permanence sur rdv.
Damien Toumi, conseiller municipal Debout la France
toumi.damien@gmail.com / 06 50 12 20 14



La Maison France Brule

Gilets jaune aux carrefours, lycéens dans la rue, le mécontentement des salariés(es), retraités (es), marqué par les manifestations et violences partout en France. **Que se passe t'il pour qu'une telle colère soit si importante ?** Pouvoir d'achat, CSG, évasion fiscale, non reconnaissance du citoyen, un

ras le bol important que M. Macron n'a pas compris. Hausse du SMIC de 100€, qui va payer si ce n'est pas le patronat ? Les citoyens, encore eux qui vont financer la hausse du SMIC. La CSG qui va être annulée en 2019 pour les retraités avec moins de 2000€/mois, ce n'est que pour l'année, rien sur la revalorisation des pensions. **Et pas de retour à l'ISF.** Et le comble c'est la remise en cause des services publics. M. Macron n'a pas pris la mesure de la gravité de la situation qui s'exprime massivement, les mesures annoncées ne sont pas à la hauteur. Ne pas comprendre cela c'est grave de conséquence pour notre démocratie.

Esson Gérard conseiller municipal PCF/FG de Bourg-lès-Valence

ÉTAT CIVIL

Naissances

Juillet

Sofiène Abidi, Amélia Gilbert.

Août

Lila Sbairi, Nalia Ghanay, Raphaël Revel, Julia Poiraudreau, Arthur Salique.

Septembre

Andry Lenclume, Billie Fleuret, Loïs Brun, Victor Roux, Louis Brouty.

Octobre

Faycel Baghdadi, Ghizlan Charbini, Emirhan Erben, Aymen Laligui.

Novembre

Zadig Concert Sarkissian, Jana Boulahya, Aylin Dinc, Kylie Koultoukian, Zélie Belle Braillon, Elyo Nouvet, Arthur Coste, Gabriella Costa Da Silva.

Parrainage civil

Septembre

Julian Fernandez.

Mariages

Juillet

Mickaël Himber et Boutheyna Garbaa

Août

Jean-Claude Pourret et Cindy Camplo, Pascal Cochet et Angélique Gaune, Rémy Lopez et Maéva Rhit, Antoine Moreau et Anne-Gaëlle Picon, Pascal Rossetto et Emilie Ory

Septembre

François Pèlerin et Roxane Dubourg, Laurent Dezon et Claire Bourbigot, Yoan Tracol et

Gayané Tafankejian, Thomas Soler et Lison Monmagnon, Michel Brunet et Christiane Meunier, Thierry Peyronnet et Karine Klein, Jean Moreno et Célia Moutinho, Christophe Deirdérian et Morgane Gat

Octobre

Daniel Boulton et Faustine Bravai, Frédéric Mozian et Claudia Maradian, Gevorg Margaryan et Tina Maldjian, Éric Rachon et Annabelle Cantin, Dimitri Vigneron et Floriane Robin

Novembre

Slim Sdiri et Sonia Mersni, Guillaume Lafaix et Caroline Blanc

Décès

Juillet

Patrick Pitoulard, Andrée Vallet, Marie Ibanez, Renée Grégoire, Ohannès Kassapian

Août

Bernard Leguide, Jean-Jacques Rubez, Janine Clerc, Georges Beydoun, Marie-Odile Sert, Roger Ponsonnet, Jean Julliant, Wadii Gharbaoui, Henri Laurier, Vincent Jentile,

Raymond Le Cam, Noël Bard, Geoffroy Henry

Septembre

Marcelle Ramos, Charles Blanc, Mauricette Jacquemet, José Ferrer, Alain Dörner, Jean-Jacques Rousset, Jean-Christophe Beaumont, Sylvie Rio, Jean-Louis Barbaglia

Octobre

Yvon Gat, Micheline Berthout, Irène Crouzet, Lian Chapus, Mahmoud Kahlaoui,

Antonio Lucas, Georges Tischmacher, Lucien Ségura, Jean-François Marrens, André Pugliesi, Rémy Bertin, Jonathan Grave, Bernard Frachisse, Christian Clary, Martine Zylberberg, Lucien Heyraud

Novembre

Steve Charignon, Serkan Uçar, Eweelyne, Yolande Porticelli, Jacqueline Thomas, Madeleine Pialat, Pierrette Thomassin, Jacqueline Heyraud

HÔTEL DE VILLE

36, rue des Jardins
26500 Bourg-lès-Valence
Ouverture du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30 (17 h le vendredi).

Téléphone 04 75 79 45 45

Les permanences état civil du samedi matin (9 h – 11 h) sont réservées uniquement aux Bourcains.

PERMANENCE DU MAIRE

Le Maire vous reçoit personnellement (problèmes administratifs, emploi...).
Prise de rendez-vous de 9 h à 12 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis auprès du secrétariat du Maire.

Téléphone 04 75 79 45 02

secretariat.maire@bourg-les-valence.fr

PERMANENCE DES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Sur rendez-vous.

Téléphone 04 75 79 46 66

secretariat.elus@bourg-les-valence.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR



UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

À 65 ans, Pauline Sakr devient conseillère municipale déléguée au jumelage, à la coopération et aux relations internationales.

UNE NOUVELLE ADJOINTE

Danièle Payan, jusqu'alors conseillère municipale, accède au rang d'adjointe déléguée aux commerces, à l'occupation du domaine public, à l'animation. Elle sera toujours chargée des centres de loisirs et du Conseil Municipal des Jeunes, en lien avec Geneviève Audibert, adjointe en charge de l'éducation.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2019, 8% de nos administrés seront recensés.

Quatre agents recenseurs, en possession d'une carte tricolore certifiée par la Mairie, informeront les Bourcains concernés par courrier personnalisé et affichage du 7 au 16 janvier, puis leur remettront un questionnaire du 17 janvier au 23 février. Il sera proposé prioritairement de répondre par internet. Toutefois, en cas de refus, l'agent recenseur pourra récupérer les données lors d'un second rendez-vous et avant le 23 février au soir. La Ville vous remercie de réserver le meilleur accueil aux agents et de faciliter leur mission en restituant vos questionnaires dès que possible.

Les 4 agents recenseurs



Nathalie Andria



Josiane Breux



Jerick Altet



Laura Andriana



Besoin d'une intervention sur le domaine public ?

**VOUS SIGNALEZ...
NOUS INTERVENONS !**

Ligne ouverte toute l'année de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi et les samedis, de début juin à fin septembre.
numero.vert@bourg-les-valence.fr

BLV le MAG - NUMÉRO 188 - Janvier 2019
Journal édité par la Ville de Bourg-lès-Valence et distribué dans tous les foyers.

Directeur de publication : Marlène Mourier, Maire de Bourg-lès-Valence - **Rédaction** : Martine Galati, Charly Mathey, Yoann Prin, Marie Viaud - communication@bourg-les-valence.fr - **Crédit photos** : Yannis Buliard, Martine Galati, Charly Mathey, Yoann Prin, © JN Photo Paris, Fotolia, Jérémie Lioux - **Conception / Réalisation** : Studio Kaligram.fr - **Impression** : Graphot. Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement - **Tirage** : 10 500 exemplaires - Distribution : Société Distribal - Dépôt Légal: À parution.



Document labellisé

Cœur de ville - 14 janv.

Vous avez la parole

Chony - 16 janv.

Vieux Bourg - 29 janv.

Dialogue

Le Maire
à votre **rencontre**
pour parler de votre

VOEUX 2019

10 DATES POUR SE RENCONTRER ET ÉCHANGER

Écoute

Prox

Bilan
All